

		<b>Candidat SCOLAIRE</b>	<b>Candidat INDIVIDUEL Ou candidat non évalué en CCF par son établissement</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES</b>			
Qui gère l'examen ?		L'établissement scolaire si habilité et sous la responsabilité du rectorat	Le service de la Direction des Examens et Concours (DEC) au Rectorat Bac GT bureau DEC3 <a href="mailto:dec3@ac-toulouse.fr">dec3@ac-toulouse.fr</a> Bac PRO + CAP/BEP bureau DEC4 <a href="mailto:dec4@ac-toulouse.fr">dec4@ac-toulouse.fr</a>
Qui organise l'examen obligatoire d'EPS ?		L'établissement scolaire du candidat <i>Il est indispensable de respecter le calendrier et l'organisation mise en place par l'établissement.</i>	Le pôle EPS du bureau DEC 3 du rectorat de Toulouse
A qui s'adresser pour des informations au sujet de l'EPS ?		Enseignants EPS du lycée Secrétariat, CPE <a href="http://Site EPS - Académie de Toulouse">Site EPS</a> - Académie de Toulouse	Pôle DEC3 EPS du rectorat de Toulouse Département 31 : Dominique DEDIEU-DUJOLS <a href="mailto:dominique.dedieu-dujols@ac-toulouse.fr">dominique.dedieu-dujols@ac-toulouse.fr</a> 05 36 25 78 17Q Départements hors 31 : Nadège GAUTIER <a href="mailto:nadege.gautier@ac-toulouse.fr">nadege.gautier@ac-toulouse.fr</a> 05 36 25 78 14 <a href="http://Site EPS - Académie de Toulouse">Site EPS</a> - Académie de Toulouse
Quand s'inscrire ?		En début d'année scolaire au sein de l'établissement et selon un menu d'activités proposé au candidat	Entre Mi-octobre et mi-novembre sur le site du Rectorat lors de l'inscription à l'examen.
Comment vérifier l'inscription ?		- Distribution d'une confirmation d'inscription par le secrétariat de l'établissement - Vérification par le candidat + signature <i>Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et de la remettre avec les autres éléments du dossier au secrétariat de votre établissement. Toute modification doit être notée en rouge sur le document.</i> - Conserver une copie de la confirmation d'inscription	- Envoi d'une confirmation d'inscription par le rectorat - Vérification par le candidat + signature <i>Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et le choix des activités (pas de changement après les inscriptions) et de la retourner avec les autres éléments du dossier à la direction des examens. Toute modification doit être notée en rouge sur le document.</i> - Conserver une copie de la confirmation d'inscription
Où se déroule l'évaluation ?		Dans l'établissement scolaire du candidat en contrôle en cours de formation CCF	Date et centre d'examen désignés par le rectorat contrôle ponctuel <i>Attention : En fonction des activités choisies l'épreuve n'a pas toujours lieu dans le département d'inscription.</i>
Quand se déroule l'évaluation ?		A la fin de chaque cycle d'enseignement de l'activité (un par trimestre)	Entre le 11 et le 20 mai 2020
Comment recevoir la convocation à l'examen ?		Information par voie d'affichage, par l'enseignant d'EPS (Cf. organisation de chaque établissement)	Courrier postal 3 semaines avant l'examen à l'adresse communiquée lors de l'inscription <i>Attention: signaler tout changement d'adresse à la DEC3 ou DEC4 suivant l'examen que vous présentez</i>
Quels sont les attendus des épreuves ?	BAC GT	Niveau 4 du référentiel national : consulter -le <a href="http://site académique de l'EPS">site académique de l'EPS</a> -le <a href="http://Bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012">Bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012</a>	Niveau 4 du référentiel national : consulter -le <a href="http://site académique de l'EPS">site académique de l'EPS</a> -le <a href="http://Bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012">Bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012</a>
	BAC PRO	Niveau 4 du référentiel national : consulter -le <a href="http://site académique de l'EPS">site académique de l'EPS</a> -le <a href="http://Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018">Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018</a>	Niveau 4 du référentiel national : consulter le <a href="http://Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018">Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018</a>
	CAP/BEP	Niveau 3 du référentiel national : consulter -le <a href="http://Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018">Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018</a>	Niveau 3 du référentiel national : consulter -le <a href="http://Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018">Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018</a>
<b>DETAILS DES ACTIVITES EVALUEES</b>		En CCF : Choix spécifique proposé dans chaque établissement	Candidats individuels : Epreuves nationales
Candidat apte	BAC GT BAC PRO	Protocole de 3 activités <a href="http://Bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012">Bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012</a> <a href="http://Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018">Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018</a>	2 activités indissociables (5 menus au choix) <a href="http://Site EPS livrets du candidat">Site EPS livrets du candidat</a> ➢ Demi-fond / Badminton en simple ➢ Demi-fond / Tennis de table en simple ➢ Sauvetage / Badminton en simple ➢ Gymnastique / Badminton en simple ➢ Gymnastique / Tennis de table en simple
	CAP/BEP	Protocole de 2 activités <a href="http://Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018">Bulletin Officiel n°9 du 1er mars 2018</a>	
	BAC GT BAC PRO	Protocole de 2 activités adaptées	Sur avis médical choix d'une activité parmi les 3 proposées : (Cf. <a href="http://Site académique EPS">Site académique EPS</a> ) ➢ Natation (nage de durée) ➢ Danse (chorégraphie individuelle) ➢ Lancer de poids
Candidat apte partiel	CAP/BEP	Protocole de 1 activité adaptée	
	BAC GT BAC PRO	Protocole de 2 activités aménagées	Sur avis médical choix d'une activité parmi les 4 proposées : (Cf. <a href="http://Site académique EPS">Site académique EPS</a> ) ➢ Natation (nage de durée) ➢ Danse (chorégraphie individuelle) ➢ Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuil) ➢ Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)
Candidat apte partiel reconnu par la MDPH	CAP/BEP	Protocole de 1 activité aménagée	

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL Ou candidat non évalué en CCF par son établissement	
<b>DOCUMENTS A RETOURNER (conserver un double des documents)</b>			
Candidat apte	Vérifier la confirmation d'inscription Eps apte en CCF <b>Pas de fiche d'inscription à retourner</b>	Vérifier la confirmation d'inscription <b>Pas de fiche d'inscription à retourner</b> Aptitude a priori retenue	
Candidat apte partiel	Doit se rapprocher de son enseignant d'EPS <a href="#">Certificat médical type</a>	<a href="#">Fiche EPS spécifique</a> à renseigner à fournir dès l'inscription	
Candidat reconnu par la MDPH	Doit se rapprocher de son enseignant d'EPS <a href="#">Certificat médical type</a>	<a href="#">Fiche EPS spécifique</a> à renseigner à fournir dès l'inscription	
Candidat inapte total	Justificatif à fournir selon le règlement intérieur de l'établissement <a href="#">Certificat médical type</a>	<a href="#">Fiche EPS spécifique</a> à renseigner à fournir dès l'inscription	
Candidat dispensé réglementairement	Non concerné	Candidat libre majeur CAP/BEP + candidat en formation continue	
Candidat SHN <i>HNSS et JO : se référer au cas « candidat apte »</i>	<a href="#">Fiche EPS spécifique</a> à retourner dès l'inscription au secrétariat du lycée	<a href="#">Fiche EPS spécifique</a> à retourner au rectorat avec les autres documents d'inscription	
Candidat bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Se rapprocher de l'établissement scolaire	Tout candidat inscrit à une épreuve ponctuelle d'EPS et qui bénéficie d'un PAI doit le signaler à la direction des examens et concours. Le protocole d'urgence devra être joint avec la confirmation d'inscription afin d'informer le jury d'examen de l'état de santé du candidat.	
<b>NOTATION</b>			
Cas général candidat apte	BAC GT	Moyenne des 3 activités évaluées sur 20 points	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points
	BAC PRO	Moyenne des 3 activités évaluées sur 20 points	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points
	CAP/BEP	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points
Candidat apte partiel ou candidat reconnu par la MDPH	BAC GT	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points	1 activité évaluée sur 20 points
	BAC PRO	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points	1 activité évaluée sur 20 points
	CAP/BEP	1 activité évaluée sur 20 points	1 activité évaluée sur 20 points
Candidat inapte tous examens	Dispensé pour une épreuve	Dispensé si justificatif donné à l'établissement immédiatement ou max dans les 48h après la date du CCF concerné. Passage du rattrapage au mois de mai	Pas de possibilité de dispense d'une seule activité Dans le cas de l'impossibilité de présenter une des deux activités, le candidat sera dispensé pour les deux.
	Inapte total	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.
<b>ABSENCE A L'EXAMEN</b>			
Délai de justification de l'absence	Si absence à un examen du CCF, informer immédiatement le lycée (téléphone + mail)	Informer immédiatement la DEC par téléphone ou mail. Puis envoyer le justificatif <b>48h maximum après la date de l'examen</b>	
Absence pour cas de force majeure (maladie avec certificat médical, accident, deuil)	Justificatif original à fournir obligatoirement au lycée <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>	Justificatif <b>original</b> à adresser par courrier postal + copie convocation à la DEC 3 EPS <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>	
Conséquence si pas de justificatif	Absence à chaque activité non évaluée équivaut à un zéro	L'absence à une activité sur 2 le jour de l'épreuve = note divisée par 2 L'absence aux 2 activités d'EPS = zéro <i>Attention : En voie professionnelle, un zéro à une épreuve obligatoire est éliminatoire. Par conséquent, le diplôme ne pourra pas être obtenu, même avec une note finale à l'examen supérieure à 10/20.</i>	
RAPPEL Certificat médical	Le certificat médical fourni par le candidat doit obligatoirement « couvrir » la (ou les) date(s) précise(s) d'examen(s) et comporter les mentions suivantes : - les dates de début et de fin de l'inaptitude, - la durée de l'inaptitude quand aucune date de fin ne peut être donnée, - la date de délivrance du certificat, le cachet et la signature du médecin. <i>Attention : Tout certificat médical postdaté, antidaté, ne comportant pas l'une des mentions rappelées ci-dessus, ou, non transmis dans les délais par le candidat ne pourra pas être pris en compte au titre d'une dispense par la commission académique de validation des notes d'EPS.</i>		

GUIDE pour inscription informatique sur INSCRINET ou CYCLADES			
	Examen	Candidat scolaire	Candidat individuel
Candidat APTE	Bac GT	EPS APTE (CCF)	EPS APTE (ponctuel) ➤ choix des activités
	Bac PRO	Contrôle en-formation (Apte)	Contrôle Ponctuel - Apte ➤ choix des activités
	CAP BEP	CONT-FORM/ APTE (CCF)	CP APTE (ponctuel) ➤ choix des activités
Candidat APTE partiellement	Bac GT	AMENAGEMENT POUR HANDICAP (CCF)	AMENAGEMENT POUR HANDICAP (ponctuel) ➤ choix de l'activité
	Bac PRO	Contrôle en-formation (Aménagé)	Contrôle Ponctuel - Aménagé ➤ choix de l'activité
	CAP BEP	EPREUVE AMENAGEE (CCF)	EPREUVE AMENAGEE (ponctuel) ➤ choix de l'activité
Candidat INAPTE total	Bac GT	EPS INAPTE	EPS INAPTE
	Bac PRO	Contrôle-en formation (Inapte)	Contrôle Ponctuel - Inapte
	CAP BEP	CONT-FORM/ INAPTE	CP-INAPTE
SHN	Bac GT	EPS APTE (CCF) Pas de possibilité de s'inscrire directement à l'épreuve ponctuelle. La DEC3 EPS fera le changement à réception de la fiche d'inscription spécifique SHN.	EPS APTE (ponctuel) ➤ choix des activités
	Bac PRO	Contrôle en formation (Apte) ou Contrôle ponctuel-Sportif de haut niveau puis choix des activités si demande de dérogation	Contrôle ponctuel-Sportif de haut niveau ➤ choix des activités
	CAP BEP	CONT-FORM/ APTE (CCF) ou CP-SPORTIF HAUT NIVEAU (ponctuel) puis choix des activités si demande de dérogation	CP-SPORTIF HAUT NIVEAU (ponctuel) ➤ choix des activités



**CANDIDATS INDIVIDUELS APTES PARTIELS OU INAPTES TOTAUX**  
**FICHE D'INSCRIPTION A L'EPREUVE OBLIGATOIRE ADAPTEE D'EPS et certificat médical de dispense - Session 2020**  
**A RENVoyer AU RECTORAT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION A L'EXAMEN (date limite le 29/11/2019)**

DEPT  09  12  31  32  46  65  81  82

<input type="checkbox"/> BAC GENERAL	<input type="checkbox"/> BAC TECHNOLOGIQUE	<input type="checkbox"/> BAC PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/> CAP	<input type="checkbox"/> BEP
Série :	Série :	Spécialité :		

**INFORMATIONS CANDIDAT**

MADAME  MONSIEUR NOM : ..... PRENOM : ..... DATE DE NAISSANCE : .....

ETABLISSEMENT ET/OU VILLE.....

TELEPHONE OBLIGATOIRE CANDIDAT ...../...../...../..... PARENTS ...../...../...../.....

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**Candidats concernés :** Candidats individuels présentant cette année un problème de santé chronique ou exceptionnel non reconnu par la MDPH. S'ils ne sont pas en mesure de passer les épreuves EPS organisées pour les candidats aptes, ils peuvent se présenter à l'épreuve adaptée académique ponctuelle.

L'épreuve d'EPS est une épreuve obligatoire pour tous les examens.

Seuls les candidats qui ne peuvent pas présenter les activités obligatoires classiques doivent renvoyer cette fiche. Elle doit être établie par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins et tient lieu de certificat médical.

L'original de ce document est à transmettre **dès l'inscription ou dernier délai dans les 48h après la date de l'examen d'EPS**, par voie postale au Rectorat, service de la DEC3-EPS (CS 87703 31077 TOULOUSE Cedex 4). *Conserver un double de tous les documents d'inscription*

**Aucun certificat médical établi à une date postérieure à celle de l'examen ne pourra être pris en compte.**

*Pour rappel : Toute absence sans justificatif (médical ou force majeure) :*  
*Bac général et technologique = zéro || Bac professionnel, CAP, BEP = absent = pas d'obtention du diplôme*

**PARTIE A RENSEIGNER PAR LE MEDECIN**

**Recommandations :**  
 L'examen médical permettant de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire (art.R4127-69 du code la santé publique).  
 Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité pour le candidat de se présenter aux épreuves adaptées académiques, à choisir et cocher l'activité que le candidat est capable de réaliser ou, en cas d'impossibilité pour le candidat de pratiquer les activités académiques proposées, à le déclarer inapte total.  
 En cas d'aptitude partielle, ce certificat peut comporter, dans le respect du secret médical, des indications utiles pour adapter la pratique de l'éducation physique et sportive aux possibilités individuelles des élèves.

**Je soussigné(e)** \_\_\_\_\_, docteur en médecine, certifié, en application du décret n°88-977 du 11/10/1988, avoir examiné ce jour **l'élève** \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ **inscrit(e) à l'examen du** \_\_\_\_\_, **à (Ville)** \_\_\_\_\_, **et avoir constaté** (cocher les cases) :

<input type="checkbox"/> Une incapacité à réaliser l'un des couples d'activités obligatoires : Badminton en simple/Demi-fond (3x500m) Badminton en simple/ Gymnastique au sol Badminton en simple/Sauvetage Tennis de table en simple/Demi-fond (3x500m) Tennis de table en simple/Gymnastique au sol	Cette inaptitude est liée à des incapacités fonctionnelles : <input type="checkbox"/> de mouvement (amplitude, vitesse, charge, posture...) : ..... <input type="checkbox"/> d'effort (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire...) : ..... <input type="checkbox"/> de capacité à l'effort (intensité, durée...) : ..... <input type="checkbox"/> de situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, en milieu aquatique, conditions atmosphériques) : .....
--	--

**Son état de santé entraîne donc (cocher la case) :**

**UNE APTITUDE PARTIELLE**

Du ..... au ..... inclus

**Choisir l'activité possible (à cocher par le médecin)**

Natation (nage de durée)	<input type="checkbox"/>
Danse (chorégraphie individuelle)	<input type="checkbox"/>
Lancer de poids	<input type="checkbox"/>

**UNE INAPTITUDE TOTALE**

Pour rappel : Seules les incapacités fonctionnelles ne permettant pas à l'intéressé la pratique d'une des activités adaptées proposées ci-dessus au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuve.

Du ..... au ..... inclus

**INFORMATIONS OBLIGATOIRES**

Date : \_\_\_\_\_ Signature et cachet du médecin \_\_\_\_\_



**CANDIDATS INDIVIDUELS RECONNUS PAR LA MDPH**  
**FICHE D'INSCRIPTION aux EPREUVES OBLIGATOIRE ET FACULTATIVE D'EPS AMENAGEES - Session 2020**  
**A RENVoyer AU RECTORAT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION A L'EXAMEN (date limite le 29/11/2019)**

DEPT  09  12  31  32  46  65  81  82  Sportif Haut Niveau (à transmettre avec la fiche SHN)

<input type="checkbox"/> BAC GENERAL	<input type="checkbox"/> BAC TECHNOLOGIQUE	<input type="checkbox"/> BAC PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/> CAP	<input type="checkbox"/> BEP
Série :	Série :	Spécialité :		

**INFORMATIONS CANDIDAT**

MADAME  MONSIEUR NOM : ..... PRENOM : ..... DATE DE NAISSANCE : .....  
 ETABLISSEMENT ET/OU VILLE .....  
 TELEPHONE OBLIGATOIRE CANDIDAT ...../...../..... PARENTS ...../...../.....

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**  
**Candidats concernés : Candidats individuels et/ou sportifs de haut niveau (SHN) reconnus, par la MDPH, en situation de handicap moteur, déficience visuelle ou autres types de handicap.**  
 L'épreuve d'EPS est une épreuve obligatoire pour tous les examens. Aussi, tous les candidats cités ci-dessus qui ne peuvent pas présenter les activités obligatoires classiques doivent renvoyer cette fiche qui tient lieu de certificat médical.  
 L'original de ce document est à transmettre **dès l'inscription** par voie postale au Rectorat, service de la DEC3-EPS (CS 87703 31077 TOULOUSE Cedex 4). *Conserver un double de tous les documents d'inscription.*  
**Aucun certificat médical établi à une date postérieure à celle de l'examen ne pourra être pris en compte.**  
*Pour rappel : Toute absence sans justificatif (médical ou force majeure) :  
 Bac général et technologique = zéro || Bac professionnel, CAP, BEP = absent = pas d'obtention du diplôme*

**PARTIE A RENSEIGNER PAR LE MEDECIN**

**Recommandations :**  
 Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins. L'examen médical permettant de délivrer ce certificat médical engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (art.R4127-69 du code la santé publique).  
 Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité pour le candidat de se présenter aux épreuves aménagées académiques, à choisir et cocher l'activité que le candidat est capable de réaliser ou, en cas d'impossibilité pour le candidat de pratiquer les activités académiques proposées, à le déclarer inapte total.

<b>EPS OBLIGATOIRE</b>	<input type="checkbox"/> Le candidat ne peut pas réaliser l'un des couples d'activités obligatoires ci-dessous : Badminton en simple/Demi-fond (3x500m) Badminton en simple/ Gymnastique au sol Badminton en simple/Sauvetage Tennis de table en simple/Demi-fond (3x500m) Tennis de table en simple/Gymnastique au sol	Préciser la classification du handicap : (consulter la notice d'accompagnement)																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Groupes de handicap Typologie de pratique</th> <th colspan="4">Classification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Debout</td> <td><input type="checkbox"/> D1</td> <td><input type="checkbox"/> D2</td> <td><input type="checkbox"/> D3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>En fauteuil</td> <td><input type="checkbox"/> F1</td> <td><input type="checkbox"/> F2</td> <td><input type="checkbox"/> F3</td> <td><input type="checkbox"/> FE</td> </tr> <tr> <td>Dans l'eau</td> <td><input type="checkbox"/> G1</td> <td><input type="checkbox"/> G2</td> <td><input type="checkbox"/> G3</td> <td><input type="checkbox"/> G4</td> </tr> <tr> <td>Déficience visuelle</td> <td><input type="checkbox"/> DV1</td> <td><input type="checkbox"/> DV2</td> <td><input type="checkbox"/> DV3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autre (à préciser) :</td> <td colspan="4"></td> </tr> </tbody> </table>	Groupes de handicap Typologie de pratique	Classification				Debout	<input type="checkbox"/> D1	<input type="checkbox"/> D2	<input type="checkbox"/> D3		En fauteuil	<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> F2	<input type="checkbox"/> F3	<input type="checkbox"/> FE	Dans l'eau	<input type="checkbox"/> G1	<input type="checkbox"/> G2	<input type="checkbox"/> G3	<input type="checkbox"/> G4	Déficience visuelle	<input type="checkbox"/> DV1	<input type="checkbox"/> DV2	<input type="checkbox"/> DV3		Autre (à préciser) :				
	Groupes de handicap Typologie de pratique	Classification																														
	Debout	<input type="checkbox"/> D1	<input type="checkbox"/> D2	<input type="checkbox"/> D3																												
En fauteuil	<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> F2	<input type="checkbox"/> F3	<input type="checkbox"/> FE																												
Dans l'eau	<input type="checkbox"/> G1	<input type="checkbox"/> G2	<input type="checkbox"/> G3	<input type="checkbox"/> G4																												
Déficience visuelle	<input type="checkbox"/> DV1	<input type="checkbox"/> DV2	<input type="checkbox"/> DV3																													
Autre (à préciser) :																																
<b>Je soussigné(e)</b> _____, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour l'élève _____, né(e) le _____ inscrit(e) à l'examen du _____, à (Ville) _____, et avoir constaté que son état de santé entraîne (cocher la case) :																																
<input type="checkbox"/> <b>UNE INAPTITUDE PARTIELLE</b> (Cf. Circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994) Du .....au ..... inclus	<b>Choisir l'activité possible (à cocher par le médecin)</b> <table border="1"> <tr><td>Natation (nage de durée)</td><td></td></tr> <tr><td>Danse (chorégraphie individuelle)</td><td></td></tr> <tr><td>Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuils)</td><td></td></tr> <tr><td>Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)</td><td></td></tr> </table>	Natation (nage de durée)		Danse (chorégraphie individuelle)		Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuils)		Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)																								
Natation (nage de durée)																																
Danse (chorégraphie individuelle)																																
Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuils)																																
Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)																																

<b>EPS FACULTATIVE</b>	<input type="checkbox"/> Le candidat souhaite s'inscrire à une épreuve facultative aménagée spécifique aux candidats reconnus par la MDPH <b>CONDITIONS GENERALES POUR L'EPREUVE FACULTATIVE EPS</b> (épreuve proposée uniquement aux candidats du bac général, technologique et professionnel) Pour rappel : La note de l'épreuve facultative d'EPS ne peut être prise en compte qu'à condition que les candidats soient notés à l'épreuve obligatoire d'EPS.			
	<table border="1"> <tr><td>Tennis de table</td><td></td></tr> <tr><td>Natation adaptée</td><td></td></tr> </table>	Tennis de table		Natation adaptée
Tennis de table				
Natation adaptée				

**INFORMATIONS OBLIGATOIRES**

Date : \_\_\_\_\_ Signature et cachet du médecin \_\_\_\_\_

Typologie du handicap	Code	Caractéristiques du handicap	Exemples
<b>CANDIDATS HANDICAPES MOTEURS PRATIQUANT DEBOUT</b>	<b>D1</b>	Handicap des membres inférieurs et supérieurs accompagnés de problèmes d'équilibre.	Infirmes moteurs cérébraux (IMC) athétosiques ou spastiques, quadriplégiques, certains poliomyélitiques, troubles cérébelleux...
	<b>D2</b>	Handicap léger des membres inférieurs gênant la course et les prises d'élan et handicap de la partie supérieure Handicap des membres inférieurs et atteinte légère du bras dans la pratique sportive	IMC, spastiques, hémiparétiques graves, litielles, arthrogryposes, amputés, handicaps asymétriques des membres inférieurs ou supérieurs, traumatisés crâniens.
	<b>D3</b>	Handicap léger des membres inférieurs avec possibilité d'élan et de bons membres supérieurs Bons membres inférieurs mais handicap d'un bras Problèmes de tronc ou handicap fonctionnel avec légère incoordination Déficience respiratoire sévère.	Scoliotiques avec corset, poliomyélitiques légers, hémiparétiques légers, amputés d'un bras ou tibial appareillé, IMC légers
<b>CANDIDATS HANDICAPES MOTEURS PRATIQUANT EN FAUTEUIL</b>	<b>F1</b>	Peu de capacités motrices des membres supérieurs et inférieurs, peu de préhension des mains et peu d'équilibre du tronc. Déplacements en fauteuil roulant en propulsion manuelle ou podale.	Tétraplégiques, handicapés des membres supérieurs et inférieurs, IMC athétosiques ou spastiques, hémiparétiques, myopathes, troubles cérébelleux.
	<b>F2</b>	Bonne motricité des membres supérieurs, mais peu d'équilibre du tronc ou Motricité incomplète des membres supérieurs, mais bon équilibre du tronc.	Paraplégiques et poliomyélitiques sans abdominaux (lésions vertébrales de D4 à D10), IMC avec bons membres supérieurs, mais problèmes d'équilibre du tronc, candidats avec corset
	<b>F3</b>	Bonne motricité des membres supérieurs, bon équilibre du tronc en fauteuil.	Paraplégiques et poliomyélitiques avec de bons abdominaux (lésion vertébrale D11 et moins), IMC avec de bons abdominaux et membres supérieurs, amputés des membres inférieurs pratiquant en fauteuil roulant.
	<b>FE</b>	Candidat utilisant habituellement le fauteuil électrique comme mode de déplacement	
<b>CANDIDATS HANDICAPES MOTEURS PRATIQUANT DANS L'EAU</b>	<b>G1</b>	Atteinte au niveau de 3 ou 4 membres et du tronc, se déplacent obligatoirement en fauteuil roulant Amputations sévères au niveau des 4 membres (au-dessus des coudes et des genoux).	
	<b>G2</b>	Atteinte de 2 membres et du tronc, se déplacent avec 2 cannes avec difficulté Marchant sans canne avec atteinte motrice sévère des 4 membres (coordination neuro motrice défectueuse) Amputations sévères au niveau de 3 membres (au-dessus des coudes et des genoux) ou de l'extrémité des 4 membres (entre cheville et genoux et entre poignet et coude).	
	<b>G3</b>	Atteinte des membres inférieurs exclusivement, se déplacent en fauteuil roulant Se déplaçant aisément avec 1 ou 2 cannes Marchant avec une atteinte motrice (coordination neuro motrice défectueuse) de 2 membres d'un seul côté Amputation totale ou partielle (minimum poignet ou cheville) au niveau de 2 membres	
	<b>G4</b>	Marchant sans canne avec atteinte motrice au niveau de 1 ou 2 membres inférieurs Marchant sans canne avec atteinte motrice légère des 4 membres (coordination neuro motrice défectueuse) Amputation au niveau d'un seul membre (minimum poignet ou cheville).	
<b>CANDIDATS DEFICIENTS VISUELS</b>	<b>DV1</b>	Non-voyant : Acuité visuelle AV=0	
	<b>DV2</b>	Mal-voyant : AV < 1/50	
	<b>DV3</b>	Mal-voyant : 1/10 ≥ AV > 1/50	



**SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN)**  
**FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES OBLIGATOIRE ET FACULTATIVE D'EPS – Session 2020**  
**A COMPLETER PAR TOUS LES CANDIDATS SHN**

<input type="checkbox"/> CANDIDAT SCOLAIRE	ETABLISSEMENT.....
<input type="checkbox"/> CANDIDAT INDIVIDUEL	DEPT 09 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 31 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 46 <input type="checkbox"/> 65 <input type="checkbox"/> 81 <input type="checkbox"/> 82 <input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/> BAC GENERAL	<input type="checkbox"/> BAC TECHNOLOGIQUE	<input type="checkbox"/> BAC PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/> CAP	<input type="checkbox"/> BEP
Série : .....	Série : .....	Spécialité : .....		

**INFORMATION CANDIDAT** (à renseigner en lettres capitales)

MADAME  MONSIEUR NOM..... PRENOM..... DATE DE NAISSANCE...../...../.....  
 TELEPHONE (OBLIGATOIRE) CANDIDAT ...../...../..... PARENTS ...../...../.....

Fédération sportive : \_\_\_\_\_

Discipline : \_\_\_\_\_

Nom de la structure/club, localité et établissement d'implantation : \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire, ville et académie avec ce statut : \_\_\_\_\_  Seconde  Première  Terminale

**Fiche à renvoyer au Rectorat au moment de l'inscription (date limite d'envoi le 29/11/2019) avec obligatoirement l'attestation justifiant du statut de sportif listé et/ou conventionné ou de sportif en structure de Haut niveau** téléchargeable sur le site du [Ministère chargé des sports](#)

**SPORTIF DE HAUT NIVEAU**  
 Cette option est ouverte aux candidats inscrits sur liste ministérielle ou ayant été listés au moins un an durant ses années de lycée :

- Elite, Sénior, Relève
- Espoir
- Collectif National

**SPORTIF CONVENTIONNE dans un CFCP agréé**  
 Cette option est ouverte aux candidats conventionnés d'un centre de formation d'un club professionnel agréé Jeunesse et Sport ou ayant été conventionnés au moins un an durant ses années lycées

**SPORTIF non listé mais en structure**  
 Cette option est ouverte uniquement aux candidats inscrits en pôle Espoir ou France durant l'année de terminale.

**JEUNE OFFICIEL (arbitre) non listé mais en structure**  
 Cette option est ouverte uniquement aux candidats inscrits en pôle Espoir et France durant l'année de terminale.

**EPS OBLIGATOIRE**  
 Bac GT, Bac pro, CAP, BEP

**Choix possibles d'aménagement des modalités d'évaluation et de certification pour les sportifs de haut niveau**

Je passe l'EPS obligatoire en CCF dans mon établissement scolaire.  
*Cas général : 3 évaluations. Cas particulier : 2 évaluations sur dérogation demande motivée à l'attention du Recteur à faire dès l'inscription (sur papier libre)*

J'ai demandé un report de ma note en EPS obligatoire (candidat redoublant) ou bien un étalement de session bac en 2 ans (joindre une copie de la demande mentionnant la répartition des épreuves sur les 2 années)

Je ne passe pas l'EPS obligatoire en établissement scolaire. Je m'inscris à l'examen ponctuel (date et centre d'épreuve déterminés par la direction des examens et concours).  
*Candidats scolaires : demande motivée à l'attention du Recteur à faire dès l'inscription sur papier libre et à retourner avec tous les documents*

Je choisis le couple d'activités (1 case à cocher)

Demi-fond (3x500m) /	Badminton en simple		Gymnastique au sol /	Badminton en simple	
Demi-fond (3x500m) /	Tennis de table en simple		Gymnastique au sol /	Tennis de table en simple	
Sauvetage (en piscine) /	Badminton en simple				

Je suis candidat SHN en situation de handicap et je ne passe pas l'EPS obligatoire en établissement scolaire, je m'inscris à l'EPS obligatoire en ponctuel.

Merci de compléter la fiche «Candidats individuels reconnus par la MDPH- Fiche d'inscription aux épreuves obligatoire et facultative d'EPS aménagées session 2020»

**EPS FACULTATIF**  
 Bac GT, Bac pro

**CONDITIONS GENERALES POUR L'EPREUVE FACULTATIVE EPS**

L'épreuve comporte 2 parties. La part de la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points et la partie entretien est notée de 0 à 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique.

**La validation des acquis (16 points) ne peut se faire sans passer l'épreuve orale.**

**Pour rappel :**

- La note de l'épreuve facultative d'EPS ne peut être prise en compte qu'à condition que les candidats soient notés à l'épreuve obligatoire d'EPS.
- Les candidats présentant l'épreuve d'EPS de complément ne peuvent pas s'inscrire à cette option.

Je m'inscris à cette option

J'ai demandé un report de ma note en EPS facultatif (candidat redoublant) ou bien un étalement de session bac en 2 ans (joindre une copie de la demande)

**⚠ Si, après vérification de la DEC auprès des autorités compétentes, le statut SHN n'est pas validé, l'inscription à l'épreuve sera annulée. Dans ce cas, merci de préciser l'épreuve facultative à laquelle vous souhaitez vous inscrire :**

Natation  Tennis  Judo  Rugby  Danse  Aucune

A renseigner par tous les candidats		A renseigner par les candidats scolaires	
Date et signature du candidat et des représentants légaux pour les mineur(s)	Nom et signature de l'entraîneur et/ou du responsable de la structure	Nom et signature du professeur EPS	Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement